

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 18 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis dans MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Définitives en date du 1^{er} avril 2021



**SOCIETE D'ETUDE, DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'AMENAGEMENT PARISIENNE
(SEMAPA)**

Programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris dans la limite de 80% des montants émis
(Euro Medium Term Note Programme)

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500Q869XE939A9978

SOUCHE No : 2021-1

TRANCHE No : 1

Emission de titres de créance d'un montant principal de 30.000.000 € venant à échéance le 6 avril 2028 et portant intérêt au taux de 0,135 % l'an garantis inconditionnellement et irrévocablement à première demande par la Ville de Paris dans la limite de 80 % de leur montant nominal

Prix d'Emission : 100 %

Aurel BGC SAS

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le document d'information du 11 mars 2021 relatif au Programme d'émissions de Titres de l'Emetteur de 340.000.000 d'euros, qui doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base des présentes Conditions Définitives et du Document d'Information. Les présentes Conditions Définitives et le Document d'Information sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur (<http://www.semapa.fr>).

- | | | | |
|----|-----|---|---|
| 1. | (a) | Emetteur : | Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA) |
| | (b) | Garant : | La Ville de Paris (garantie à première demande consentie dans la limite de 80% des montants émis) |
| 2. | (a) | Souche : | 2021-1 |
| | (b) | Tranche : | 1 |
| | (c) | Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Non Applicable |
| 3. | | Devise(s) Prévue(s) : | Euro (€) |
| 4. | | Montant Nominal Total : | |
| | | Souche : | 30.000.000 € |
| | | Tranche : | 30.000.000 € |
| 5. | | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) | Date d'Emission : | 6 avril 2021 |
| | (b) | Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | | Date d'Echéance : | 6 avril 2028 |
| 9. | | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 0,135 % |

- | | | |
|-----|--|---|
| 10. | Base de remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal. |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Non Applicable |
| 12. | Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : | Non Applicable |
| 13. | (a) Rang de créance des Titres : | Senior |
| | (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : | 10 février 2021 |
| 14. | Méthode de distribution : | Non-syndiquée |

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

- | | | |
|-----|---|--|
| 15. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (a) Taux d'Intérêt : | 0,135 % par an payable annuellement à échéance |
| | (b) Date(s) de Paiement du Coupon : | 6 avril de chaque année non ajusté |
| | (c) Montant de Coupon Fixe : | 135 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| | (d) Montant de Coupon Brisé : | Non Applicable |
| | (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 5.1) : | Exact/Exact-ICMA |
| | (f) Date(s) de Détermination du Coupon (Modalité 5.1) : | 6 avril pour chaque année |
| 16. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : | Non Applicable |
| 17. | Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : | Non Applicable |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES GARANTIS

- | | | |
|-----|--|-------------|
| 18. | Dispositions relatives aux Titres Garantis : | Applicable |
| | Date Limite d'Octroi de la Garantie : | 4 août 2021 |

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19.	Option de remboursement au gré des Titulaires spécifique aux Titres Garantis	Applicable
	Date Limite de Préavis :	2 novembre 2021
20.	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur	Non Applicable
21.	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Non Applicable
22.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
23.	Montant de Versement Echelonné :	Non Applicable
24.	Montant de Remboursement Anticipé	
	(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.7), pour illégalité (Modalité 6.10) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) :	Conformément aux Modalités
	(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 6.7) :	Oui
	(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 7.2(b))) :	Non Applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

25.	Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(a) Forme des Titres Dématérialisés :	Dématérialisés au porteur
	(b) Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(c) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
26.	Place(s) Financière(s) (Modalité 7.7) :	Non Applicable
27.	Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :	Non Applicable

28. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
29. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
30. Masse (Modalité 11) : Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Aurel BGC SAS
15-17 rue Vivienne
75002 Paris
- Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.
31. Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE : Non Applicable
32. Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail au Royaume-Uni : Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Growth décrits dans le cadre du programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris dans la limite de 80% des montants émis (*Euro Medium Term Note Programme*) de la Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA).

RESPONSABILITÉ DE L'EMETTEUR

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Sandrine Morey, Directrice Générale
Dûment autorisée



RESPONSABILITÉ DU GARANT

Le Garant accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Garant :

Par : Hervé Amblard, Chargé de mission cadre supérieur, chef du Service de la Gestion Financière
Dûment autorisé

RESPONSABILITÉ DE L'EMETTEUR

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Sandrine Morey, Directrice Générale
Dûment autorisée

RESPONSABILITÉ DU GARANT

Le Garant accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Garant :

Par : Hervé Amblard, Chargé de mission cadre supérieur, chef du Service de la Gestion Financière
Dûment autorisé

La Maire de Paris et par délégation
Chef du Service de la Gestion Financière

Hervé AMBLARD



Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Aurel BGC SAS

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0014002VP4

(b) Code commun : 233015938

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream: Non

(d) Tout système de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable

(e) Livraison : Livraison franco

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
9 rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable